

Décision

Générale

colonial

Décision n° 225-226-1916 chargeant provisoirement M. Cabasso (Isaac) Commis-Greffier des fonctions de Greffier-Notaire.

n° 225-226-1916

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 août 1915

Numéro JO
n° 226 du 31/08/1915

Date du numéro
31 août 1915

VISAS

Vul'ordonnadcce organique dn 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vul'ordre de route en date du 12 Août courant, lequel a désigné M. Taulier, Greffier Notaire, sergent mobilisé, pour remplir une mission militaire

Vules décrets des 4 Février 1904 et 25 Juillet 1914, portant organisation et réorganisation du service de la Justice à la Côte française des Somalis

Vule décret du ? Mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial, modifié par celui du 12 Juin 1911

Vul'arrêté du 30 septembre 1912 fixant le régime des allocations accessoires à la solde du personnel en service à la Côte française des Somalis

Vules nécessités du service

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Cabasso, Isaac, commis-greffier remplira provisoirement les fonctions de Grellier-Notaire prés les Tribunaux Français de Djibouti, pendant la durée de l'absence de M. Taulier. Art. 2.- M. Cabasso aura droit, en sus de son traitement actuel, aux salaires et émoluments éventuels du Greffier-Notaire. M. Taulier percevra pendant son absence provisoire. outre la solde et les allocations prévues par les décrets et règlement, les frais de bureau, à charge par lui de pourvoir aux dépenses auxquelles ces allocations doivent faire face. Art. 3. Avant d'entrer en fonctions M. Cabasso prêtera le serment prescrit par la Loi. Art. 4.- La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la Colonie.

P. SIMONI.